

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mardi 29 Mars 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Michèle Navarro (procuration à Sandrine Larbiouze)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Anne-Marie Peyré (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 7 Mars 2016 est accepté à l'unanimité.

1 - Compte de gestion 2015 :

Ce bilan est établi par les services de la Trésorerie de Nay et présente le travail du comptable du Trésor public qui a contrôlé toutes les opérations financières de la commune d'Asson.

Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Dans la section d'investissement il est intéressant de déterminer le ratio de réalisation c'est à dire le rapport entre ce qu'il était prévu de faire et ce qui a été réalisé durant l'année écoulée. En 2015 le taux est de 54% ce qui ne correspond qu'à la moitié des investissements projetés.

2 - Compte administratif 2015 :

Dans la section « Fonctionnement » les recettes se sont élevées à 1 314 789 € pour un montant de dépenses de 936 046 € soit un résultat positif de 378 743 €.

Dans la section « Investissement » les recettes sont de 731 500 € pour un total de dépenses de 885 351 € soit un déficit de 153 851 €.

Il est difficile et présomptueux de pouvoir contrôler en quelques minutes, en début de séance publique, le travail comptable de toute une année.

C'est pour cela que nous avons demandé à plusieurs reprises à Monsieur le Maire de bien vouloir nous fournir le Grand Livre des opérations comptables de l'année 2015 afin

d'examiner les comptes de la commune avant la séance du Conseil Municipal et voter (ou pas) en toute connaissance de cause, le Compte Administratif.

Notre requête n'a été que partiellement exaucée : un grand nombre d'informations nécessaires à cette étude ne nous ont pas été communiquées.

Nous nous interrogeons sur les causes de cette attitude.

Lors de la séance du conseil municipal, nous avons donc demandé des précisions afin d'éclairer la lecture des chiffres.

Compte tenu de cet état de fait, nous avons décidé logiquement de nous abstenir sur le vote de l'approbation des comptes.

Ce compte est donc adopté par 14 voix pour et 4 abstentions.

3 -Affectation des résultats :

A l'issue de l'approbation des comptes, le conseil se prononce sur la destination des « résultats financiers » de l'année 2015.

Il est décidé à l'unanimité de verser l'excédent du Fonctionnement cumulé de 520 148 € au budget de Fonctionnement de 2016. Quant au solde cumulé de 4 668 € de la section Investissement, il sera versé à la section Investissement de 2016.

5 - Acquisition parcelle ZAC de la Bastide :

Le mandat de la Société d'Équipement des Pyrénées Atlantiques (SEPA) va arriver à son terme en mars 2017. Il est prévu dans le contrat que la commune doit acheter le lot B. Il s'agit d'une parcelle de 3000 m² qui jouxte la ferme Pétrique Tambouré, propriété de la commune. Le maire propose au conseil municipal d'acheter ce lot pour une somme de 73 250 € soit au prix de 22,80 € le m² hors taxes. L'unanimité est acquise pour cet achat.

Questionné par Patrick Moura, le maire a justifié son choix d'acquérir rapidement ce terrain par son intention de revendre très vite cet ensemble immobilier, vraisemblablement à un lotisseur.

Affaire à suivre !

6 - SDEPA Eclairage public chemin Artigaret :

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de confier à la Société d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) la mise en place de l'éclairage public sur le chemin Artigaret

entre le Pont bascule et la rue du Gabizos. Un complément de points lumineux va être installé sur la rue des Arribarrouys au niveau de la salle polyvalente.

La facture globale de cette installation sera de 33 294 € TTC avec une participation communale de 16 000 €.

7 - Rond Point RD 35 et ZAC :

Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques va entreprendre en mai 2016 la réalisation du rond point de la sortie de la ZAC de la Bastide sur la Départementale 35. (route de Bruges)

Il est décidé à l'unanimité d'affecter la somme de 30 900 € à la construction de cet aménagement, le département intervenant pour un montant de 45 075 €.

8 - Demande de subvention :

La transformation des anciens ateliers communaux en salles pour les associations est arrivée à son terme. Cette opération aura coûté 170 000 € TTC. Il est décidé, (quoique bien tardivement !) de demander aux collectivités territoriales (Etat, Région, Département) des aides au financement. Ce point est, évidemment, validé à l'unanimité.

Questions diverses :

Le maire annonce la tenue d'une réunion de la Commission des Finances le 6 avril, le Budget devant être voté avant le 15 avril.

Patrick Moura demande des précisions sur l'achat prévu de tablettes numériques pour l'école du Pont Latapie. L'adjointe Delphine Craspay répond que des subventions ont été demandées et que l'achat n'a pas été formalisé, des devis ayant été demandés à CG Informatique (Nay) et Panic PC (Bordes). Patrick Moura demande que le prestataire assonnais, Assistance PC 64, soit également consulté à l'avenir.

La séance est levée à 22 heures

Les rédacteurs